



COMPTE RENDU RÉUNION TÉLÉPHONIQUE COVID 19 DI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DU 27 MARS 2020

Un point de situation sur le fonctionnement des services douaniers de la DI Auvergne-Rhône-Alpes s'est tenu le 27 mars 2020.

Le DI a rappelé que les plans de continuation d'activité étaient déclinés par direction et modifiables en fonction de la situation.

La consigne est de favoriser le télétravail chaque fois qu'il est possible.

1) Effectifs :

255 travaillent en présentiel soit environ 18 % de l'effectif.

1062 agents sont en télétravail ou en ASA.

115 agents sont en quatorzaine.

38 agents sont en arrêt maladie pour COVID 19 (environ 2,5 % des effectifs).

Le DI a indiqué vouloir diminuer l'effectif présentiel en raison de la chute d'activité dans certains secteurs (fermeture des frontières, des aéroports).

Les agents de la RI et du CSP ont des contraintes particulières en raison des applications informatiques utilisées qui ne peuvent être télétravaillées pour des raisons de sécurité informatique. Le nombre d'agent en présentiel dans ces services a diminué (10 agents).

Pour les agents en retour de quatorzaine, soit ils peuvent reprendre leur activité (télétravail) en l'absence de symptômes, soit le médecin de prévention détermine la date de retour en présence de symptômes.

2) Dédouanement :

La mission prioritaire de la douane est la facilitation des importations des EPI à caractère médical, le contrôle de la prohibition d'exportation des EPI et le soutien aux entreprises.

Des facilitations seront accordées aux opérateurs pour les délais de paiement.



Les notifications issues des contrôles à posteriori et l'application de pénalités aux entreprises sont suspendues.

Pour les agents en bureau, la consigne est d'éviter au maximum les contacts avec les opérateurs lors des visa des documents d'ordre public (dépôt / restitution).

3) Surveillance :

L'instruction de la DG sur les modalités de contrôle en Surveillance est en attente.

Les contrôles de fret express sont prioritaires compte tenu du risque LCF élevé, leurs modalités sont à adapter aux circonstances (EPI pour les agents et coordination avec les entreprises).

Concernant les contrôles à la circulation, l'activité sera adaptée en fonction des capacités ou de la volonté des Parquets à traiter les affaires douanières.

4) Matériel :

Une dotation de 4500 masques est en cours d'acheminement dans les unités.

Les masques périmés peuvent être encore utilisés lorsque 4 critères de conservation sont remplis.

Prochaine réunion mardi 30 mars.